



Charte des animateurs territoriaux

Les animateurs territoriaux sont désignés par le bureau national de Sauvons l'Europe.

Ils agissent dans le respect des statuts de Sauvons l'Europe et des recommandations du bureau national.

La mission prioritaire des animateurs territoriaux consiste, en partenariat avec les adhérents de Sauvons l'Europe de son territoire, à participer aux activités de l'association :

- Élaborer et partager le point de vue europrogressiste de son territoire au travers de tribunes pour le site Internet de Sauvons l'Europe ou la presse locale. Pour ce faire, les animateurs peuvent notamment organiser des réunions avec les adhérents de Sauvons l'Europe, dans des lieux publics ou privés, mettre en place des outils de discussion entre adhérents.
- Démarcher les élus locaux afin qu'ils rejoignent l'Union européenne des territoires et élaborer avec eux des actions concrètes. Partager au travers de la plateforme www.sauvonsleurope.eu ou de la presse locale les actions menées avec les signataires de l'Union européenne des territoires.
- Organiser des réunions publiques avec d'autres structures militantes.

Le Président,

Fabien CHEVALIER